

DEPARTEMENT DE LOIR ET CHER
ARRONDISSEMENT DE VENDOME
COMMUNE DE COUËTRON-AU-PERCHE

SEANCE DU 22 FÉVRIER 2021

L'An deux mil vingt et un, le vingt-deux février à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de Couëtron-au-Perche, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle communale de Souday, sous la Présidence de Monsieur Jacques GRANGER, Maire de la commune de Couëtron-au-Perche.

Étaient présents : GRANGER Jacques, GLOANEC-MAURIN Karine, ROULLEAU O, AUBERT Nadine, ROULLIER Arnaud, GERAY Nathalie, LEMERRE Henri, ESNAULT Didier, de PONTBRIAND Agnès, CROISSANT Didier, THUILLIER Jean-Claude, SAISON Joël, HÉLIÈRE Stéphanie, AYAD Majida, ADAM Aurélie, VIOLANTE Florent.

Étaient absents excusés : GRENET Virginie, GOURDET Laurence et VIVET Joseph

Secrétaire de séance	HÉLIÈRE Stéphanie
Date de convocation	15.02.2021
Nb de membres en exercice	19
Nb de membres présents	16
Nb de pouvoirs	0
Nb de votants	16

Approbation du compte rendu de la séance du 18 janvier 2021

Le compte rendu de la séance du 18 janvier 2021 n'appelle aucune observation et donne lieu à son approbation par l'ensemble des conseillers municipaux.

CNE2021S02D01 - Compte rendu des décisions du Maire depuis la dernière séance du 18 janvier 2021

Vu le 4° de l'article L.2122-22 du CGCT de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu le 5° de l'article L.2122-22 du CGCT : de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans ;

Vu la délibération n°CNE2020-S03-D05 du 25 mai 2020 portant délégation d'attribution du conseil municipal au Maire ;

Monsieur Le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions qu'il a prises ci-après :

Numéro	Date	Objet de la décision
2021-03	26/01/2021	Révision du loyer annuel à 35€ pour la parcelle B287 à ARVILLE, mise à disposition de M. BODDAERT en vue de l'exploitation de ses ruches suivant convention du 5 décembre 2016 pour un durée de 9 ans à compter du 1er janvier 2017 signée de la mairie déléguée d'Arville

2021-04	27/01/2021	Travaux d'investissement dans le cadre du dispositif plan de relance "1000 chantiers pour nos artisans" - travaux d'étanchéité sur la toiture du bâtiment communal situé 3 route du Vieux Moulin - Arville - Approbation du devis EURL MANAINS pour un montant HT de 7 945 € HT - 9 534 € TTC
2021-05	27/01/2021	Travaux d'investissement dans le cadre du dispositif plan de relance "1000 chantiers pour nos artisans" - Aménagement d'une terrasse extérieure attenante au bar-restaurant Le Relais de la Commanderie - bâtiment communal 11 route St J. de Compostelle - Arville - Approbation du devis EURL JAULNEAU Gaëtan pour un montant HT de 5 123 € HT – 6 147,60 € TTC
2021-06	27/01/2021	Travaux d'investissement dans le cadre du dispositif plan de relance "1000 chantiers pour nos artisans" - Réalisation d'un assainissement non collectif à la mairie déléguée de Oigny - Approbation du devis LDTP pour un montant HT de 9 800,50 € HT - 11 760,60 € TTC et de l'Entreprise LEROY Marc pour un montant de 615 € HT - 738 € TTC.
2021-07	27/01/2021	Travaux d'investissement dans le cadre du dispositif plan de relance "1000 chantiers pour nos artisans" - Travaux d'étanchéité sur la toiture du bâtiment communal 8 rue des Chevaliers - Saint-Agil - Approbation du devis EURL MANAINS pour un montant 18 399 € HT - 22 078,80 € TTC.
2021-08	27/01/2021	Travaux d'investissement dans le cadre du dispositif plan de relance "1000 chantiers pour nos artisans" - Travaux de sécurisation aux abords du lagunage de Saint-Avit : construction d'une clôture - Approbation du devis de la SARL ARBRES et JARDINS pour un montant 4 155,74 € HT - 4 986,99 € TTC.
2021-09	27/01/2021	Travaux d'investissement dans le cadre du dispositif plan de relance "1000 chantiers pour nos artisans" - Travaux d'étanchéité sur la toiture du bâtiment communal 16 place des Porches - Souday - Approbation du devis de l'Entreprise Sylvain GERAY pour un montant 14 647,10 € HT - 17 576,52 € TTC.
2021-10	17/02/2021	Plan de relance déployé par l'Etat pour financer des opérations de recyclage des friches et la transformation de foncier artificialisé - Approbation du devis de WTBC de 1 102,50 € HT pour étude préalable du bâtiment artisanal situé à Saint-Agil - 5 rue des Pêcheurs / 2 rue Ernest Baudoin
2021-11	17/02/2021	Approbation de l'avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre pour le programme de voirie 2021 confié à la SARL VIATEC pour un montant de 4 600 € HT comprenant le projet sur 7 sites et l'assistance à la passation du contrat de travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

➤ **APPROUVE** les décisions indiquées ci-dessus.

Plan de relance « 1 000 chantiers pour nos artisans »

La commission permanente du conseil Départemental 41 réunie le 15 février dernier a statué sur les demandes d'aides dans le cadre du Plan de Relance 41, au titre du dispositif « 1000 chantiers pour nos artisans ». Il est accordé pour notre commune une subvention de 25 000 € pour une

dépense engagée de 60 685 € HT soit une aide de 41,15% pour l'ensemble des 5 communes déléguées.

Les devis signés ont été adressés aux entreprises dès le 18 février en leur demandant d'apporter une attention particulière à la réalisation de ces travaux au cours de l'année 2021 afin que l'on puisse respecter les délais imposés et ne pas perdre ainsi le bénéfice des aides obtenues. La commune doit être en mesure de transmettre au Conseil Départemental au plus tard le 1er décembre 2021 le décompte des travaux exécutés et payés avec contrôle préalable du service de gestion comptable de Vendôme.

CNE2021S02D02 - Travaux de voirie 2021 : approbation du programme définitif et consultation des entreprises

Considérant la délibération du 12 octobre 2020 décidant d'établir un programme de travaux pluriannuels ;

Considérant la mission de maîtrise d'œuvre de la SARL VIATEC approuvée par décision du Maire n°2021-02 du 15 janvier 2021 et par décision du Maire n°2021-11 du 17 février 2021 pour un montant total de 4 600 € HT ;

Considérant l'attribution de subventions au titre de la Dotation de Solidarité Rurale 2021 accordées par le Conseil Départemental à hauteur de 126 120 €,

Monsieur Le Maire présente l'estimatif du programme des travaux de voirie établi par la SARL VIATEC, à engager en 2021, pour une estimation de 228 344,54 €.

Il est indiqué que les travaux de voirie prévus sur la voie communale n°2 dite « Les Beauvais Saint-Agil » pourront être réalisés sur plusieurs exercices.

Quant à la sécurisation des abords de la Commanderie, les travaux d'aménagement de voirie seront réalisés au terme du résultat de l'audit global engagé par l'Association de La Commanderie d'Arville. En effet, cet audit prévoit une réflexion de stationnement des véhicules et le déplacement piétonnier des visiteurs avec aménagement paysager.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** le programme de voirie 2021 sus-désigné,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à engager la procédure de consultation des entreprises.

Espace multi-jeux à Souday - demande de subventions

Madame Nadine AUBERT rend compte des démarches engagées pour étudier l'aménagement d'un espace dit « multi-jeux » sur le terrain situé à proximité du stade de Souday.

Ce projet d'espace multi-jeux doit être étudié aussi avec l'école et la communauté de communes des Collines du Perche dans le cadre du contrat territorial des écoles.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour la réalisation de travaux d'aménagement du terrain estimé à 41 438 € HT, préalablement à l'installation du dispositif de jeux sur un sol bien stabilisé.

Pour le bon fonctionnement de cette structure une fois installée, il sera nécessaire de disposer des moyens humains pour son utilisation à bon escient dans le cadre des activités scolaires et extra-scolaires.

Point sur les travaux du clocher de Oigny

L'avancement des travaux respecte le calendrier mis en place.

Il a été constaté que les murs sont fracturés mais qu'il n'était pas prévu de reprises dans le marché. Cependant, il est certain que régénérer les maçonneries apportera un surcroît de stabilité. Le

maçon est sollicité pour chiffrer la reprise des fractures des gouttereaux (nord principalement) et aux droits des échafaudages.

Effacement des réseaux à Arville et point sur la sécurisation des abords du site de la Commanderie

La réception des travaux a eu lieu le 11 février dernier. Aucune réserve émise à l'issue des travaux.

Pour poursuivre les études de sécurisation des abords de la Commanderie, il sera demandé au paysagiste, Mr FLORIN du cabinet Médiéval de se mettre en relation avec Mme BARTHELEMY, architecte en chef des bâtiments de France. Le rendu de l'audit est prévu en juin prochain.

CNE2021S02D03 - Approbation du plan définitif des travaux d'aménagement de la salle du conseil et associative de Saint-Avit

Considérant la délibération du 18 janvier 2021 sollicitant une subvention au titre de la DETR 2021 pour l'aménagement de la salle de conseil et associative de Saint-Avit ;

Considérant l'attribution de la subvention accordée par le Conseil Départemental au titre de la Dotation de Solidarité Rurale 2021 à hauteur de 50 000 € sur une base estimative des travaux de 77 000 € HT ;

Monsieur Le Maire fait part des travaux de la commission des bâtiments réunie le 8 février en présence du maître d'œuvre. Quelques modifications ont été suggérées et prises en compte afin d'élaborer le plan définitif de l'aménagement.

Les membres du Conseil Municipal sont invités à valider les travaux de la commission et a approuvé le plan définitif pour permettre le dépôt de la demande d'autorisation d'urbanisme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, Considérant les remarques évoquées en matière de sécurité,

- **APPROUVE** le plan définitif d'aménagement,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à engager la procédure de consultation des entreprises.

CNE2021S02D04 - Projet de réhabilitation du Prieuré de Souday – consultation pour le choix d'un architecte avec assistance à la maîtrise d'ouvrage

Considérant la délibération du 12 octobre 2020 approuvant le programme pluriannuel des travaux d'investissements à compter de 2021, dont les études pour la réhabilitation de l'ancien presbytère accolé à l'église de Souday avec possibilité d'un système de chauffage pouvant desservir les bâtiments communaux situés à proximité ;

Vu la décision du Maire n°2020-11 du 27 novembre 2020 approuvant la mission confiée à la SAS WTBC pour le relevé architectural du bâtiment (façades et différents niveaux de plancher) accompagné d'annotations relatives aux différents types de structure et de matériaux employés, aux particularités patrimoniales d'intérêt, aux éléments à conserver, aux désordres structurels à surveiller, complétés par des clichés photographiques classés par espace ;

Vu les travaux du groupe d'étudiants de l'école d'architecte de la Villette élaboré dans le cadre d'un projet de fin d'études sur les possibilités d'aménagement de l'ancien presbytère auquel il a été choisi de le dénommer « Prieuré de Souday » pour y accueillir les services administratifs de la Mairie ;

Monsieur Le Maire expose qu'il est maintenant nécessaire de lancer une consultation pour le choix d'un architecte en charge de l'élaboration du projet et de la maîtrise d'œuvre de l'opération avec l'appui d'une assistance à la maîtrise d'ouvrage – AMO

Il est proposé de confier cette mission AMO à la SAS WBTC représentée par Mme Pauline LEBLANC qui sera en charge d'élaborer le dossier relatif à la consultation de l'architecte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à lancer la consultation pour le choix d'un architecte avec l'appui de la SAS WTBC au titre d'une assistance à la maîtrise d'ouvrage ;
- **CHARGE** Monsieur Le Maire de solliciter les subventions publiques et les financements privés (mécénats) auxquels la commune peut prétendre.

Maison du Porche – 16 Place des Porches Souday

Monsieur Le Maire informe l'assemblée de la signature de l'acte notarié du 29 janvier 2021 relatif à l'acquisition à l'euro symbolique de la maison appartenant à Mme BOUTTIER située 16 Place des Porches et qu'il est sollicité pour l'ouverture d'un commerce.

Il est suggéré d'aménager une partie de ce local et d'envisager la suppression de la pièce située dans les combles du porche, la structure du porche serait conservée. D'importants travaux sont nécessaires et doivent être raisonnés sur une surface globale en les répartissant sur plusieurs exercices.

La commission des bâtiments se rendra sur les lieux pour étudier les possibilités de réhabilitation.

Point sur l'opération « Hacker un village »

Nous avons beaucoup avancé sur la construction du site : Sompras Vidal a ainsi réalisé l'architecture, des photos de la commune lui ont été transmises. Laurent Alvarez a gracieusement réalisé des clichés d'une vingtaine d'habitants qui, associées à des petites phrases de présentation, apparaîtront sur le site. L'écriture des contenus en adéquation avec le champ lexical de l'opération est en cours. Nous publierons les maisons et terrains à vendre.

L'équipe municipale de la commune d'Arcueil semble intéressée par notre idée de jumelage franco-français et nous propose une visioconférence de discussion en présence des adjoints à la culture, à l'alimentation scolaire et à la transition.

Le directeur Lionel Henry, et le Président Jean-Luc Broutin, de l'Observatoire 41 souhaiteraient également une visioconférence avec la commune pour discuter des avancées du projet.

Nous avons redemandé au député Pascal Brindeau une rencontre de présentation Hacker un Village.

De plus, nous lançons une demande de financement dans le cadre du Plan France relance pour la reconversion des friches urbaines pour rénover l'ancienne quincaillerie de Saint-Agil. Nous avons en effet pour projet d'acheter l'ensemble du bâtiment afin de le rénover complètement et le diviser en trois lots : une partie commerciale, une partie logement, et une partie constituée des hangars destinée à des artisans ou entreprises. Le dossier de demande de subventions doit être complété pour le 26 février, nous travaillons avec l'architecte Pauline Leblanc.

CNE2021S02D06/D07 - Vente terrains à construire lotissement Les Grenouillettes Saint-Agil et lotissement Bourg IV Souday

Vu l'arrêté préfectoral du 10 juillet 2017 portant création de la commune nouvelle de Couëtron-au-Perche regroupant les communes historiques d'Arville, Oigny, Saint-Agil, Saint-Avit et Souday à compter du 1^{er} janvier 2018 ;

Considérant la délibération du 28 septembre 2015 autorisant la commune de Souday de vendre les terrains à construire du lotissement du Bourg IV composé de six lots d'une surface de 779 m² à 987 m² et fixant le prix du m² à 8,33 € HT ;

Considérant les demandes d'acquisitions de terrains de ce lotissement dont cinq sont disponibles ;

Considérant les délibérations du 22 septembre 2005 et du 20 février 2007 fixant le prix de vente du terrain à construire à 7,00 € HT le m² du lotissement des Grenouillettes à Saint-Agil, composé de quatre lots d'une surface de 1 325 m² à 2 070 m² à 7,00 € HT ;

Considérant la demande d'acquisition du dernier lot disponible – lot 3 d'une superficie de 1 325 m²,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **MAINTIENT** le prix de vente des terrains à hauteur de 8,33 € HT le m² - huit euros trente-trois centimes hors taxes le mètre carré pour le lotissement du Bourg IV
- **MAINTIENT** le prix de vente du terrain à hauteur de 7,00 € HT le m² - sept euros hors taxes le mètre carré pour le lotissement des Grenouillettes

CNE2021S02D08 - Bail commercial bâtiment communal bar-restaurant 1 place de la Poste Saint-Agil

Monsieur Le Maire expose :

Par délibération du 12 octobre 2020, il a été décidé de consentir un bail commercial à la SARL MIKE & SEV pour une durée de 9 ans à compter du 1^{er} novembre 2020, dans le cadre de la reprise du bar-restaurant de Mme Françoise MUNIER, exploité dans le bâtiment communal situé 1 place de La Poste, commune déléguée de Saint-Agil.

Vu le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant des mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, dont la fermeture des bars-restaurants pour une période indéterminée, la cession du fonds de commerce n'a pas été réalisée dans les délais prévus et a donc été reportée.

Il est donc proposé de modifier la date de mise à disposition du bâtiment à la SARL MIKE & SEV à compter du 1^{er} mars 2021 pour une durée de 9 ans afin d'acter la cession du fonds de commerce de Madame Françoise MUNIER à la SARL MIKE&SEV.

Cette mise à disposition du bâtiment à compter du 1^{er} mars 2021 permettra à la SARL MIKE&SEV de préparer son installation dans l'attente d'être autorisée à exercer son activité. Ainsi, le paiement du loyer est conditionné à l'ouverture du bar-restaurant selon les mesures gouvernementales liées à la Covid-19.

Dans le cas où la SARL MIKE&SEV déciderait de mettre en place de la vente à emporter, le paiement du loyer sera sollicité à compter du 1^{er} mois suivant la proposition de ce service.

Monsieur Le Maire rappelle les conditions de loyer et de mise à disposition de la Licence IV, initialement prévues dans la délibération du 12 octobre 2020 et soumet de les reporter selon la date de mise à disposition du 1^{er} mars 2021.

Les autres clauses stipulées dans la délibération initiale du 12 octobre 2020 sont inchangées.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **AUTORISE** la mise à disposition du bâtiment communal 1, place de la Poste, commune déléguée de Saint-Agil, à la SARL MIKE&SEV, à compter du 1^{er} mars 2021 pour une durée de 9 ans ;
- **DECIDE** de solliciter le paiement du loyer mensuel aux conditions sus-désignées à compter de la date de réouverture des bars-restaurant autorisée par le gouvernement ou à compter du premier mois suivant la mise en place de la vente à emporter ;
- **CHARGE** Maître Antoine RICHARDIN, Notaire à Mondoubleau d'établir l'acte suivant les conditions énoncées ci-dessus ainsi que celles maintenues dans la délibération du 12 octobre 2020.

CNE2021S02D10 - Aliénation chemin rural n°23 dit « La Chalouère à Perchet » - commune déléguée de Souday

Par délibération en date du 9 mai 2017, le conseil municipal de Souday décidait de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural n°23 dit « La Chalouère à Perchet », situé entre le chemin rural n°19 dit « de Taillefer à Mondoubleau » et la limite de la commune de Choue, en vue de sa cession à Monsieur Loïc CALLU, chemin desservant son habitation et son exploitation agricole situé au lieu-dit « Pierre Blanche ».

Ce chemin d'une longueur totale de 607 mètres et d'une superficie de 3 642 m², est bitumé sur environ 120 mètres jusqu'au chemin d'accès à la ferme de « Pierre blanche ». Le restant est un chemin de terre qui n'est pas utilisé par le public, il n'a pas de sortie sur voie ou chemin communal et aboutit en limite de la commune de Choue sur des parcelles privées disposant d'un autre accès.

Une enquête publique s'est déroulée du 14 au 30 juin 2017 inclus, au terme de laquelle le commissaire enquêteur a donné un avis favorable au projet d'aliénation.

Par ailleurs, les deux mois à compter de l'ouverture de l'enquête sont écoulés sans que les personnes pouvant être intéressées aient manifesté leur volonté de se regrouper en association syndicale autorisée pour se charger de l'entretien dudit chemin.

Monsieur Le Maire soumet de finaliser cette opération et de céder ce chemin à hauteur de 0,20 € le m² soit 728,40 € auxquels s'ajouteront les frais d'acte et d'enregistrement supportés par l'acquéreur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Constatant que la procédure a été strictement respectée,

- **DECIDE** de désaffecter le chemin rural n°23 dit « La Chalouère à Perchet » d'une contenance de 3 642 m² en vue de sa cession ;
- **FIXE** le prix de vente dudit chemin à 728,40 € - sept cent vingt-huit euros quarante centimes, auxquels s'ajouteront les frais d'acte et d'enregistrement à la charge de l'acquéreur ;
- **DECIDE** de mettre en demeure les propriétaires riverains d'acquérir les terrains attenants à leur propriété ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou Le Maire délégué de Souday à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

CNE2021S02D11 - Bons d'achat offerts aux personnes âgées

Lors de la séance du 16 novembre 2020 le conseil municipal était informé, sur proposition de la commission communale d'actions sociales, de la mise en place d'un bon d'achat de 15 €, offert aux personnes âgées de 68 ans et plus, valable chez les commerçants, les artisans et les producteurs locaux de Couëtron-au-Perche.

Ce bon d'achat se substitue au repas des aînés n'ayant pas eu lieu en 2020 en raison de la prescription des mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Au titre de cette action sociale auprès des seniors, il est nécessaire de disposer d'une autorisation du conseil municipal pour le règlement des factures auprès des commerçants, artisans et producteurs locaux ayant accepté les bons d'achat.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** la remise d'un bon d'achat à hauteur de 15 Euros aux personnes âgées de 68 ans et plus ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à prendre en charge le paiement des factures présentées par les commerçants, artisans et producteurs locaux de Couëtron-au-Perche ayant accepté les bons d'achat sus-désignés ;

- **DECIDE** d'imputer cette dépense à l'article 6232 du budget primitif, dépense estimée pour l'année 2020 à 3 675 € (245 bons à 15 €) ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à reconduire cette action en 2021 selon l'évolution de l'état de crise sanitaire due à la pandémie Covid-19 et en l'absence éventuelle de repas offert aux seniors en 2021.

Questions diverses

Installation d'un nouveau panneau à l'entrée de Souday direction Montmirail / Vibraye

Pris en charge par la Région, ce panneau indique que l'on rentre dans la Région Centre Val de Loire avec deux circuits pédestres : circuit des Templiers et circuit du Roussard.

Défibrillateurs

Sous forme de commande groupée avec la communauté de communes des Collines du Perche, acquisition de trois défibrillateurs qui seront installés aux endroits suivants :

- un à l'entrée du site de La Commanderie,
- un à proximité de La Grange de Saint-Agil
- un à proximité de la salle communale de Souday

Projet du Collectif Le Cheptel Aleikoum

Monsieur Le Maire fait part de la rencontre avec des membres du Cheptel Aleikoum et donne la parole à Mme Majida AYAD, administratrice du collectif, qui expose leur projet.

Le Cheptel Aleikoum étudie la mise en place d'ateliers autour du cirque qui seront ouverts aux amateurs. Pour poursuivre l'écriture de cette nouvelle étape de leur implantation, les porteurs du projet souhaitent engager une réflexion collective avec une vision cohérente pour trouver un lieu de partage.

Dates à retenir

Commission des bâtiments : lundi 8 mars à 17 h 00 – mairie déléguée de Souday

Commission finances : jeudi 11 mars à 14 h – mairie déléguée de Souday

Commission communale des Impôts directs : jeudi 1er avril à 14 h 00.

Conseil Municipal :

lundi 29 mars

lundi 19 avril

lundi 31 mai

lundi 05 juillet

lundi 6 septembre

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 15.

Le Maire,
J. GRANGER.